

Sulfate d'ammonium

Fiche de données de sécurité

Ce mélange ne requiert pas légalement de fiche de données de sécurité conformément à l'article 31 du règlement n°1807/2008 (Reach).

Date d'émission: 04/12/2012

Date de révision:

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : Sulfate d'ammonium
Dénomination chimique : Sulfate d'ammonium
Numéro CE : 231-984-1
n° CAS : 7783-20-2
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455044
Code du produit : SA21

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Engrais

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TIMAC AGRO
27 avenue Franklin Roosevelt
35408 Saint-Malo cedex - FRANCE
T +33 2 99 20 65 20
info-fds@roullier.com - www.roullier.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : Americas : +1-760-476-3962 (Access code : 333021) - Europe/Middle-East/Africa : +1-760-476-3961 (Access code : 333021)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance/du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Peut irriter les yeux et la peau. Rougeurs, douleur. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Sulfate d'ammonium	(n° CAS)7783-20-2 (Numéro CE)231-984-1 (N° REACH)01-2119455044-46	> 99	Non classé
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sulfate d'ammonium

Fiche de données de sécurité

Ce mélange ne requiert pas légalement de fiche de données de sécurité conformément à l'article 31 du règlement n°1907/2006 (REACH).

Sulfate d'ammonium	(n° CAS)7783-20-2 (Numéro CE)231-984-1 (N° REACH)01-2119455044-48	> 99	Non classé
--------------------	---	------	------------

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver aussitôt les parties du corps atteintes avec beaucoup d'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Faire vomir (SEULEMENT LES PERSONNES CONSCIENTES!). Si la personne est pleinement consciente, lui faire boire de l'eau tiède (1/2 litre). Ne jamais donner à boire à un sujet inconscient. Faire vomir à nouveau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ce produit est inflammable. Par décomposition thermique, le produit peut dégager des oxydes de soufre et de l'ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Respecter les consignes de sécurité.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Retirer la substance de la zone en feu, à condition que cela puisse se faire sans risque. Utiliser les moyens d'extinction adaptés. Rester du côté d'où vient le vent.
- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Après le travail, se doucher abondamment à l'eau et au savon. Assurer une ventilation convenable.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter la production de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Si les limites d'exposition sont dépassées, les travailleurs doivent porter une protection respiratoire agréée pour ce travail. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. (ventilation locale si nécessaire). Opérer avec précaution afin de réduire au minimum la production de poussières.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sulfate d'ammonium

Fiche de données de sécurité

Ce mélange ne requiert pas légalement de fiche de données de sécurité conformément à l'article 31 du règlement n°1907/2006 (Reach).

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sulfate d'ammonium (7783-20-2)		
France	VLE (mg/m³)	TWA 10 mg/m³ Source : fiche de données de sécurité fabricant

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Lors du travail avec le produit, maintenir une concentration de poussières dans l'atmosphère aussi basse que possible au moyen d'équipements techniques appropriés (ventilation, extraction, ...).
- Protection des mains : Gants en caoutchouc butyle. Gants en PVC. gants en Néoprène.
- Protection oculaire : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.
- Protection de la peau et du corps : Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant.
- Protection voies respiratoires : Si nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire avec filtre P3 (DIN 3181).
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau et dans le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- M.M. : 132,1395 g/mol
- Couleur : Aucune donnée disponible
- Odeur : Inodore.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : 280 °C
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Non applicable
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : 1,77 g/cm³ à 25°C
- Solubilité : Eau: 767 g/l à 25°C
- Log Pow : Non applicable
- Log Kow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Non applicable
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Non applicable.
- Propriétés comburantes : Non comburant.
- Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Sulfate d'ammonium

Fiche de données de sécurité

Ce mélange ne requiert pas légalement de fiche de données de sécurité conformément à l'article 31 du règlement n° 1907/2006 (Reach).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition à la chaleur, aux feux ouverts et aux étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides, alcalis, agents comburants, cuivre et alliages de cuivre.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le contact avec des bases fortes libère de l'ammoniac. Produits de décomposition à des températures > 100°C : ammoniac. Produits de décomposition à des températures > 300°C : oxydes de soufre (SOx), eau, azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Sulfate d'ammonium(7783-20-2)	
Autres indications	Source : fiche de données de sécurité fabricant
Sulfate d'ammonium (7783-20-2)	
DL50 orale rat	4250 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
CL50 Inhalation rat (mg/l)	2000 mg/kg
Autres indications	Source : fiche de données de sécurité fabricant

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sulfate d'ammonium(7783-20-2)	
Autres informations ecotox	Source : fiche de données de sécurité fabricant
Sulfate d'ammonium (7783-20-2)	
CL50 poissons 1	96h 57,2 mg/l <i>Prosopium williamsoni</i>
CE50 Daphnia 1	48h 169 mg/l
ErC50 (algues)	18d 2700 mg/l <i>Chlorella vulgaris</i>
Autres informations ecotox	Source : fiche de données de sécurité fabricant

12.2. Persistance et dégradabilité

Sulfate d'ammonium (7783-20-2)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable (substance inorganique).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sulfate d'ammonium (7783-20-2)	
Log Pow	Non applicable
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable (substance inorganique).

12.4. Mobilité dans le sol

Sulfate d'ammonium (7783-20-2)	
Ecologie - sol	La fixation de l'azote et la biomasse total du sol peuvent être affectées par une concentration trop élevée en sulfate d'ammonium. Se référer aux normes locales et/ou réglementation communautaires pour connaître les seuils autorisés.

Sulfate d'ammonium

Fiche de données de sécurité

Ce mélange ne requiert pas légalement de fiche de données de sécurité conformément à l'article 31 du règlement n°1907/2006 (Reach).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Ce qui ne peut pas être réutilisé ou recyclé devra être éliminé dans un centre agréé. Les emballages peuvent être recyclés après vidange complète.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Conforme à la directive 76/116/CEE. Conforme à la directive 1967/548/CEE. Conforme à la directive 1999/45/CE. Conforme au règlement 2003/2003/CE.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Sources de données : Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec les recommandations et informations reçues de l'EFMA (European Fertilizer Manufacturers' Association).

Autres informations : conforme Règlement (CE) n° 453/2010. conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

